Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers			
en exercice	27		
présents	21		
représentés	6		
votants	27		
Refus de			
vote			
Ne prennent			
pas part au			
vote			
Vote			
Pour	27		
Contre			
Abstentions			

<u>Présents</u>: Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation: 2 décembre 2022

n° 174

Objet : Demande de subvention « Fonds vert » pour le passage en LED

VU la note de synthèse n° 2022-163 élaborée en application de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme et forêt » réuni le 1er décembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que la commune souhaite s'investir dans une politique de développement durable et réduire sa facture énergétique pour ce qui concerne l'éclairage public, il est proposé de remplacer, en réalisant les travaux en régie, des appareillages d'éclairage public pour installer des éclairages LED dans les secteurs suivants :

- > avenue Wladimir Gagneur, remplacement de 11 luminaires estimé à 3 905 € HT
- > avenue de la Résistance, remplacement de 8 luminaires estimé à 2 840 € HT
- > parking du COSEC, remplacement de 2 luminaires avec mâts estimé à 1 990 € HT
- > remplacements des luminaires boules avec mâts
 - 5 luminaires rue Stendhal estimé à 4 460 € HT
 - o 3 luminaires rue Simone Veil estimé à 2 676 € HT
 - 6 luminaires sur le parking du pôle administratif estimé à 5 352 € HT

CONSIDERANT que les travaux susvisés permettront de réduire la puissance électrique installée, qui passera de 6 575 kWh à 1 618 kWh pour l'ensemble de ces luminaires, soit une diminution de 75 % de la puissance. Le remplacement des luminaires boules permettra également d'éliminer la pollution lumineuse liée à ce type de matériel, conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction, et à la limitation des nuisances lumineuses.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



.../. 2 -

CONSIDERANT que parallèlement à ces travaux qui pourront être réalisés en régie, une étude d'éclairement a été réalisée, dans le cadre des travaux de requalification de la rue Charles De Gaulle, prévoyant l'installation de luminaire LED. Ces travaux de fourniture et d'installation des luminaires LED sont estimés à 162 005 € HT. Sachant que ce projet permettrait de passer d'une puissance installée de 6 750 kWh à une puissance de 3 914 kWh, soit une diminution de 42 % de la puissance, avec une meilleure qualité d'éclairement, y compris pour le cheminement piéton.

CONSIDERNANT que la fourniture de ces matériels pour la réalisation des travaux en régie, ainsi que les travaux d'installation de luminaires LED en lieu et place de luminaires énergivores pouvant être subventionnée au titre du « Fonds vert » le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achat luminaires LED dans diverses rues	21 223,00 € HT	Etat – Fonds vert (50 %)	91 614,00 €
LED Rue Charles De Gaulle	162 005,00 € HT	Autofinancement (50 %)	91 614,00 €
TOTAL :	183 228,00 € HT	TOTAL :	183 228,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité.

- 1/ APPROUVE le remplacement des luminaires d'éclairage public par des luminaires LED dans les rues suivantes:
- o avenue Wladimir Gagneur
- avenue de la Résistance
- parking du COSEC
- o rue Stendhal
- o rue Simone Veil
- parking du pôle administratif
- 2/ APPROUVE le remplacement des luminaires de la rue Charles De Gaulle, dans le cadre de la requalification de la rue.
- 3/ APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses Recettes			
Achat luminaires LED dans diverses rues	21 223,00 € HT	Etat – Fonds vert (50 %)	91 614,00 €
LED Rue Charles De Gaulle	162 005,00 € HT	Autofinancement (50 %)	91 614,00 €
TOTAL:	183 228,00 € HT	TOTAL:	183 228,00 €

4/ AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert à hauteur de 50 % des dépenses HT de 183 228 € soit une subvention de 91 614 €.

5/ AUTORISE le Maire à signer les bons de commande pour ces matériels, et à lancer la consultation pour l'éclairage de la rue Charles De Gaulle.

> Fait à POLIGNY les an, mois et jour que dessus, Pour copie certifiée conforme à l'original.

> > e Maire

BONNET

Affichage le 🖄 décembre 2022